

Une innovation pédagogique : l'école royale de Marine de Vannes (1786-1791)

La fin du XVIII^e siècle est une période d'affrontement entre la France et l'Angleterre pour détenir la suprématie en Europe et dans les autres continents. Les Marines des deux pays rivalisent de puissance sur les mers et les océans. La guerre de Sept Ans, la guerre d'Indépendance des États-Unis, les guerres de la Révolution et les blocus de l'Empire constituent les multiples épisodes de cette confrontation où la France est bientôt surpassée. Après le désastreux traité de Paris de 1763, la Marine royale voit passer à sa tête de grands réformateurs qui, à la suite de Choiseul (1761-1766), s'efforcent de développer la flotte, d'améliorer ses armements et son commandement.

Après Bourgeois de Boynes (1771) et Sartine (1774), le maréchal de Castries est ministre de la Marine de 1780 à 1787¹. Par les ordonnances du 1^{er} janvier 1786, il réorganise en profondeur le corps de la Marine en faisant adopter plusieurs réformes préparées depuis une vingtaine d'années et c'est ainsi qu'à la veille de la Révolution la création de deux écoles royales de Marine à Alès et à Vannes introduit toute une série d'innovations éducatives, disciplinaires ou pédagogiques dans la formation des futurs cadres de la flotte française².

En nous penchant spécialement sur l'école de Vannes nous vous proposons de retracer les grandes lignes de sa courte histoire (1786-1791) et montrer en quoi elle a constitué un cas d'innovation dans l'enseignement et l'éducation, à la fin du règne de Louis XVI, 44 ans avant la création de

¹ Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries (1727-1800), ministre de la Marine de 1780 à 1787, émigre en 1791 et devient chef de cabinet du comté de Provence (futur Louis XVIII).

² RAUT, Étienne, et LALLEMENT, Léon, «Une page peu connue de l'histoire du collège de Vannes, l'École de la Marine», *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1930, p. 58-77. Voir surtout : JULIA, Dominique, *La formation des officiers de Marine dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : des gardes de la Marine aux écoles d'Alès et de Vannes*, dans «Vannes aux débuts de la Révolution», les Amis de Vannes, 1989, p. 57-124.

l'École navale de Brest en 1830 destinée à former les officiers il est vrai, quand notre collège de Vannes recevait des garçons de moins de quatorze ans, destinés à devenir élèves de troisième classe de la Marine.

La réforme de Castries de 1786

Sous l'Ancien Régime, les officiers de Marine se recrutaient exclusivement dans la noblesse à partir de trois compagnies de «gardes de la Marine», instituées en 1689 à Brest, Rochefort et Toulon. Une première réforme apparaît avec la création d'une scolarisation en trois niveaux à l'école royale de Marine du Havre, qui ne fonctionne que de 1773 à 1775.

La réforme du maréchal de Castries approfondit et précise la formation en distinguant un cycle préparatoire et un cycle de formation interne en trois années.

Le cycle préparatoire accueille dans deux collèges du royaume des élèves de onze à douze ans dont la formation scientifique sera contrôlée par des examens oraux annuels. Il permet d'accéder par concours au cycle de formation interne qui est divisé en trois niveaux successifs :

– Les élèves de troisième classe subissent pendant un an, dans le port de leur affectation, une initiation pratique à la mer : gréement, pilotage, canon, etc.

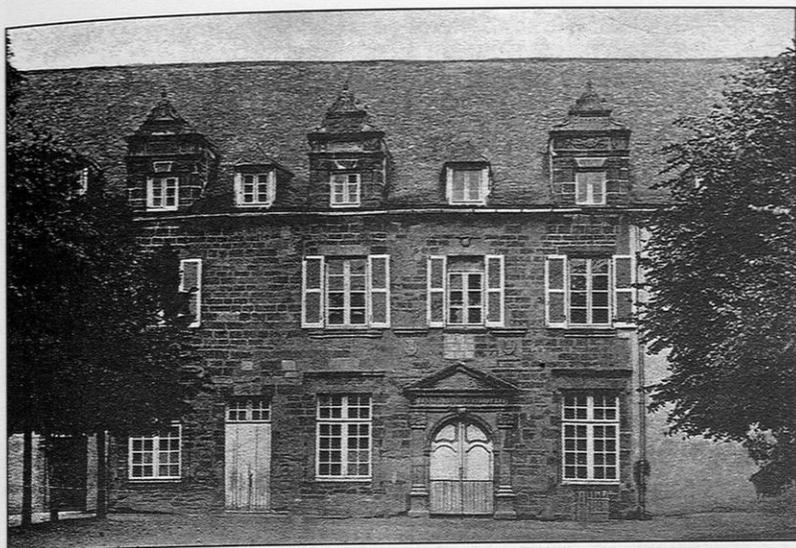
Il s'agit de trier les futurs aspirants qui ont, alors, de 14 à 16 ans.

– Les élèves de deuxième classe ont un enseignement technique approfondi, suivi d'un temps de navigation d'un minimum de 28 mois.

– Les élèves de première classe doivent enfin apprendre le commandement en mer et, après un total de 6 ans de navigation, peuvent être admis, sur concours, au grade de lieutenant de vaisseau.

La réforme de 1786 crée enfin, à côté de ces élèves proprement dit, un corps de «volontaires» ouvert aux non-nobles à trois conditions : être âgé de 16 ans, compter 12 mois de navigation minimum, savoir lire, écrire et avoir la connaissance des quatre premières règles de l'arithmétique. Ceux qui remplissaient ces conditions étaient admis à la troisième classe et, après les 6 ans de navigation, ils pouvaient être sous-lieutenant de vaisseau et entrer ainsi dans la carrière³.

³ Zacharie Allemand (Le Port-Louis 1762, Toulon 1826), embarqué comme mousse à l'âge de 12 ans puis comme volontaire, est nommé sous-lieutenant de vaisseau en vertu de l'ordonnance de 1786, le 8 octobre 1787, l'un des premiers, et devient capitaine de vaisseau en 1793, vice-amiral en 1809 (LALLEMENT et RAUT, *op. cit.* et BUFFET, Henri-François, *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1965, p. 34-36).



Façade de l'ancien collège (1636-1887)
 (extrait de J.-M. Allanic, «Histoire du Collège de Vannes».)

Pourquoi deux collèges de Marine sont-ils établis à Alès et à Vannes ? Le maréchal de Castries avait acquis le comté d'Alès dont il était devenu le seigneur, voilà qui explique cette première localisation assez étonnante au premier abord. Quant à Vannes, c'est, semble-t-il, sur proposition des États de Bretagne que l'évêque, monseigneur Sébastien-Michel Amelot de Chaillou, a présenté la candidature de sa ville que l'on préféra à des ports trop peuplés et trop «agités» comme Nantes, Brest ou Lorient.

Les arguments invoqués dans le texte original sont, en effet, particulièrement clairs : «Le roi s'est déterminé à accepter l'offre que lui a faite l'évêque de Vannes [...]. Le roi a choisi la ville de Vannes qui par sa situation au centre de la Bretagne paraît être la plus avantageusement placée pour que les jeunes élèves nés dans cette Province et celles en deçà de la Loire puissent s'y rendre facilement [...]. Elle possède un collège distingué dès son établissement par le goût des bonnes études ainsi que par l'ordre et la régularité qui y ont toujours régné, que la ville est située sous un ciel pur et salubre ; que les jeunes élèves sans être exposés à tous les dangers et à toutes les distractions des grandes villes y trouveront les ressources nécessaires pour recevoir une bonne éducation et qu'elle est d'ailleurs placée à portée des grandes routes qui communiquent aux provinces voisines.»⁴

⁴ Arch. nat., Marine, G 86, folios 159 et suivants.

• Mais n'y aurait-il pas d'autres petites villes maritimes salubres, paisibles et bien situées sur le littoral occidental du royaume ? L'implantation d'une école de Marine à Vannes doit, en réalité, beaucoup aux appuis dont monseigneur Amelot peut disposer auprès de la cour et du gouvernement du roi. Les Amelot, en effet, ont une position bien établie depuis le règne de Louis XIV et ils ont fourni plusieurs personnages éminents à l'Église ou à la conduite des affaires publiques, au parlement, à l'armée, au gouvernement⁵.

Dans la branche Amelot de Gournay, on compte un archevêque de Tours en 1673 ; dans la branche de Chaillou, à laquelle appartient le dernier évêque de Vannes de l'Ancien Régime, on relève :

- Denis Amelot de Chaillou (1666-1746), conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes puis intendant du commerce de 1708 à 1715 ; c'est le père de Jean-Jacques Amelot de Chaillou (1689-1749), de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères de Louis XV de 1738 à 1744, et le grand-père d'Antoine-Jean Amelot de Chaillou (1732-1795), intendant de Bourgogne, puis ministre de la Maison du roi de 1776 à 1783.
- L'évêque de Vannes est son cousin issu de germain⁶ et, quand on constate que Castries et Amelot de Chaillou ont appartenu ensemble, pendant plusieurs années, au même gouvernement de Louis XVI, on comprend mieux comment Alès et Vannes ont pu être les deux villes choisies pour recevoir une école de la Marine en 1786.

Les propositions de l'évêque de Vannes sont agréées le 23 décembre 1786, deux mois après celles de l'évêque d'Alès, et, par conséquent, « Monseigneur l'Évêque de Vannes s'engage à recevoir dans le collège de la ville de Vannes à commencer du 1^{er} Janvier 1787 le élèves de Marine que Sa Majesté juge à propos d'y envoyer », précise l'article 1^{er}.

Le 6 janvier, le ministre envoie à Messieurs les Évêques de Vannes et d'Alès une liste des jeunes gens admis dans les collèges de ces villes à compter du 1^{er} mars prochain : elle comprend 58 noms pour Vannes et 27 pour Alès⁷.

⁵ D'AMAT, Romain et alii, *Dictionnaire de biographie Française*, Paris, 1933 et années suivantes (en cours) ; MAUREPAS, Arnaud de, et BOULANT, Antoine, *Les ministres et les ministères du siècle des lumières : 1715-1789*, Christian Jas, 1996.

⁶ Né à Angers le 5 septembre 1741, de Michel-Denis Amelot de Chaillou, colonel du régiment à son nom, et d'Élizabeth de Cohon, Sébastien-Michel Amelot fut d'abord grand vicaire de monseigneur de Boisgelin à Laval puis à Aix-en-Provence. Député à l'assemblée du clergé en 1772, il est nommé évêque de Vannes par Louis XVI le 10 novembre 1774, sacré le 23 avril 1775 et installé le 17 mai suivant. Il lui revint alors d'achever les travaux de reconstruction et de réaménagement du chœur de la cathédrale entrepris par son prédécesseur monseigneur de Bertin.

⁷ Arch. dép. Côte-d'Or, papiers Monge, XXI F 14.

Ainsi, ouverte en mars 1787, l'école royale de Marine de Vannes fonctionne jusqu'en 1791 et forme donc cinq promotions successives, soit environ quatre cent candidats (en comptant les candidatures extérieures) et près de 125 admis⁸.

Pendant sa brève existence, l'école de Vannes va, pour la première fois en France, expérimenter un certain nombre d'innovations tant dans la vie des internes que dans leur éducation et leur enseignement.

Les trois innovations essentielles de l'école royale de Marine de Vannes

Les premières innovations concernent les exigences d'hygiène et de diététique édictées par les règlements de 1787 applicables aux écoles de Vannes et Alès⁹. Les élèves doivent faire preuve de propreté : «On leur fera laver le visage et les mains à l'eau froide tous les matins, les pieds deux fois par mois et le corps entier tous les deux mois...» Cette précision dans les rythmes de toilette peut faire sourire aujourd'hui si l'on n'y perçoit la nouveauté et l'exigence qu'ils contiennent pour l'époque. Les élèves seront coiffés tous les jours et changeront de chemise, de bas et de mouchoir deux fois par semaine.

Ils sont accueillis non pas dans des dortoirs mais dans des chambres particulières ou des alcôves fermées avec un lit, une malle, une chaise et un portemanteau. Les chambres seront purifiées avec du genièvre, les fenêtres seront ouvertes tous les jours si le temps le permet ; les lits seront en fer (et non en bois pour éviter les vers). Les draps seront changés tous les mois, les couvertures seront lavées tous les six mois, les paillasses et les matelas refaits tous les ans.

Un soin particulier devra être apporté à la nourriture et à la santé des élèves et nous voyons apparaître une véritable hygiène et les prémices d'une diététique, voire d'une médecine scolaire. «On évitera autant que possible les salaisons dans leur nourriture pour prévenir toute disposition scorbutique et on leur donnera souvent des légumes frais et des fruits.»

«On visitera souvent leur bouche, on les obligera à tenir leurs dents proprement et l'on veillera à ce qu'il ne puissent les endommager en cassant des noyaux durs, ce qui leur sera expressément défendu.»

⁸ Soient 32 admis en mars 1787, 22 en octobre 1787 et 29 ou 31 en 1788, 20 en 1789 et 23 en 1790. Alès comptait 17 reçus par an.

⁹ Arch. dép. Côte-d'Or, XXI F 14, *Règlement concernant les jeunes gens élevés au frais du Roi*, Versailles, 12 août 1787, Maréchal de Castries.

L'article 24 précise enfin qu'ils devront nécessairement être inoculés de la petite vérole et fournir à cet effet un certificat de médecin ou, s'ils l'ont eue naturellement, un certificat des parents. À défaut, ils devront être incessamment inoculés.

Le souci de la santé et de l'hygiène des élèves est aussi illustré par l'existence de bâtiments d'infirmerie (l'un pour les maladies ordinaires, l'autre pour les maladies contagieuses), et par l'obligation d'exercices de natation qui se faisaient dans la rivière de Saint-Léonard au fond du golfe, dans la propriété de Saint-Laurent, en Séné, qui appartenait au collège de Vannes. Un tragique accident nous en apporte la preuve : le 6 août 1789, Auguste-Charles de Coulanges, 13 ans 1/2, écolier de l'école de Marine, y trouve la mort par noyade, ainsi que Pierre le Franc, 25 ans, diacre, qui s'efforçait de le sauver¹⁰.

Beaucoup plus étonnantes sont les innovations de l'école de Marine dans le contenu de l'enseignement, car, pour la première fois en France, l'enseignement des langues classiques est supprimé au profit des mathématiques, donnant ainsi naissance à la première filière scientifique qu'on ait connue. Dans le *Projet de plan d'études pour les élèves de la Marine dans les collèges*, approuvé par le maréchal de Castries, les choses sont déjà clairement affirmées¹¹.

L'étude du latin est absolument inutile pour ce genre d'instruction... «De plus, elle consommerait une grande partie du temps et celle des mathématiques, qui est pour eux l'objet capital puisque leur admission en dépend, se trouverait morcelée ; elle ne doit être interrompue que par des études ou exercices qui ne fatiguent pas l'attention telle que l'écriture, le dessin, la géographie, la physique générale, la langue anglaise, etc.»

Selon le plan d'études, les mathématiques comprennent l'arithmétique, les éléments de géométrie, de mécanique, de pilotage et de navigation, à raison de 3 heures par jour au minimum, soit 15 heures par semaine. S'y ajoutent la physique générale «relative à la Marine», la géographie «en tant qu'hydrographie», l'histoire (histoire navale), la grammaire française, la langue anglaise, l'écriture, le dessin et l'escrime.

La journée d'enseignement, outre les 3 heures de mathématiques, est rythmée par les études, les cours d'histoire-géographie, de français, d'anglais, etc., les prières, les récréations..., comme le montre l'emploi du temps des «jours ordinaires».

¹⁰ RAUT et LALLEMENT, *op. cit.*, p. 75-76. Les auteurs citent ce fait divers sans cependant faire le rapport avec les cours obligatoires de natation. Dominique Julia les cite mais confond l'enclou de Saint-Laurent avec celui du Collège (*op. cit.*, p. 102).

¹¹ Arch. nat., Marine, G 86, folio 163.

05 h 30	Lever
05 h 45	Prière, révisions, préparations
08 h 00	Messe
09 h 00	Dessin ou mathématiques
10 h 45	Histoire – géographie
11 h 45	Dîner, récréation
13 h 30	Étude
14 h 00	Mathématiques
16 h 00	Leçons d'agrément (facultatives)
16 h 30	Goûter, récréation
16 h 45	Français, Anglais
17 h 30	Étude
19 h 00	Souper, récréation
20 h 45	Prière, coucher

Ainsi, sur ces quelques 16 heures alternent 6 heures de cours, 4 heures 15 d'étude et les moments restants de récréation, repas, prière ou messe.

Les mercredis et samedis après-midis sont consacrés à la récréation, la promenade ou la natation ; le dimanche à la grand messe, les vêpres, l'instruction religieuse et la promenade.

Au total, la semaine comprend 25 à 28 heures d'enseignement : 15 heures de mathématiques, 5 heures d'histoire-géographie, 4 heures de langues française ou anglaise et 1 ou 2 heures de dessin, natation, instruction religieuse, escrime voire danse... On le voit donc, les mathématiques occupent plus de la moitié de l'emploi du temps de nos futurs officiers de Marine.

Si les cours d'instruction religieuse, de français (et d'escrime) sont assurés par des professeurs du collège, le règlement de 1787 prévoit que le roi nommera et appointera des professeurs nécessaires pour les sciences, l'anglais et le dessin, ce qui fit venir à Vannes une poignée d'enseignants aux destins parfois curieux :

Premier professeur de mathématiques : Nicolas Rollin de La Farge, nommé le 31 décembre 1786.

Deuxième, Michel Pelhaste, à partir du 26 février 1787 ; troisième professeur chargé de l'hydrographie à partir du 21 mars 1788, François Callet. À la même date apparaissaient le professeur d'anglais, Bertrand Verlac, et celui de dessin, Chailly¹².

¹² Sur Rollin, Pelhaste et Callet, voir FRÉLAUT, Bertrand, *Les Bleus de Vannes*, Vannes, 1991, p. 122, 171-172 et 177-178.

Professeur de mathématique à Brest puis au Havre en 1773, Rollin fut ensuite un révolutionnaire modéré. Procureur syndic du district de Vannes en juin 1790, il devient professeur de mathématiques à l'école centrale de Loire-Inférieure, puis député aux Cinq Cents. François Callet (1744-1798) enseigne l'hydrographie à Dunkerque et inventa la table de logarithmes. Bertrand Verlac (1757-1819) dut quitter Vannes précipitamment en janvier 1790 quand les collégiens s'attroupèrent contre lui à la suite de la parution de son *Nouveau Plan d'éducation pour toutes les classes de citoyens...*, dont nous reparlerons plus loin¹³.

Le troisième et dernier volet des innovations qui eurent cours à l'école royale de Marine de Vannes concerne le contrôle des connaissances et le concours d'accès au second cycle de formation.

Les trois professeurs de sciences qui doivent travailler en équipe, se conseiller et se consulter, organisent des examens tous les trois mois pour préparer une espèce de classement destiné à éclairer le jury du concours. Ainsi, pour le concours du 1^{er} avril 1788, Rollin de la Farge établit la «liste de ceux des élèves du Roi ou des pensionnaires du collège qui ont assisté aux leçons de mathématiques sur toute la partie du cours exigée par l'ordonnance». A, B, C ceux que l'on pense devoir répondre avec succès à l'examen par ordre de mérite, D = douteux, N = peu ou pas de progrès. Sur 85 noms, on compte 4 A, 15 B, 12 C, 2 D et 12 N¹⁴.

Le professeur de dessin communique également ses appréciations pour l'année 1789. Il a commencé avec 40 élèves en 1788, mais en annote 60 en 1789, dans l'ordre de satisfaction ; à la fin, il donne les noms de 16 élèves qui ne sont pas venus assidûment, de 4 qui ne sont pas venus et de quatre autres «qu'il a fallu éloigner comme ôtant la tranquillité»¹⁵.

Monge a laissé des notes qui nous permettent de bien connaître la manière dont il interrogeait les candidats. Ce sont des cahiers de petit format, des sortes de fiche où les noms sont suivis d'appréciations détaillées par matière, voire d'une lettre de a à h pour résumer son jugement. Ses tournées le conduisent régulièrement à Alès et à Vannes, suivant les ordres du ministre et dans d'autres villes où il examine des élèves de la Marine candidats à d'autres fonctions. Il séjourne à Vannes plusieurs jours ou semaines d'affilée.

Le premier examen se déroule le 23 mars. Monge est accompagné de monseigneur Amelot, du vicomte de Pontevèze-Gien, major-général de la

¹³ DEBAUVE, Jean-Louis, «Verlac et l'École de Marine de Vannes», *Bulletin de la société Polymathique du Morbihan*, 1951-1952, p. 66-68.

¹⁴ Arch. dép. Côte-d'Or, XXI F 15.

¹⁵ *Ibidem*, XXI F 17.

1787	1788	1789	1790	1791
20 mars - 6 avril 20 octobre - 4 novembre	avril	10 - 30 mars	10 mai	

Séjours de Monge à Vannes

Marine à Brest, du principal et du sous-principal du collège, de Rollin de la Farge et de Pellehaste. Quarante-neuf candidats se sont présentés, dont dix seulement du collège en tant qu'élèves de la Marine. L'examen du premier, Cadoine de Cabriac, dure longtemps ; l'examen du second s'achève à midi... Le comportement de Monge fait sensation : il interroge les élèves en détail sur l'arithmétique, la géométrie et la navigation. Les questions sont nombreuses et approfondies et Monge ne s'en tient pas à des réponses théoriques. Il juge les capacités de raisonnement, le degré d'intelligence, le caractère, la vivacité d'esprit :

«Armand Potier de Courcy – a bien répondu sur la partie d'arithmétique demandée ; mieux sur la géométrie, encore mieux sur la navigation : sujet d'espérance, très intelligent, tête froide.

François-Guy de Nourquer du Camper – a fort bien répondu à la partie d'arithmétique demandée ; également à la géométrie ; également à la navigation : sujet de grande espérance, très intelligent, caractère actif et hardi.

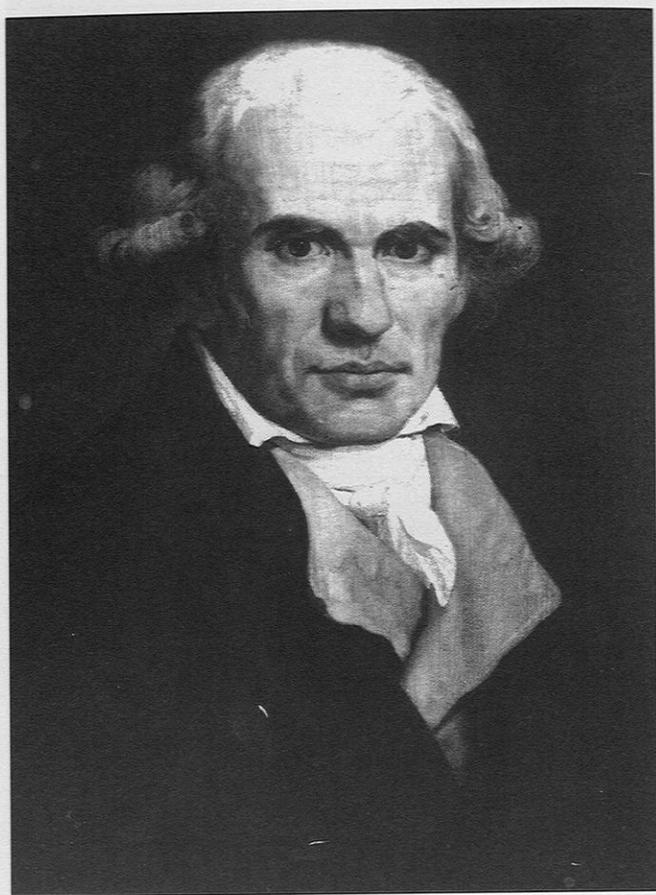
Godefroy de Trégomain – a mal répondu arithmétique, géométrie, navigation : sujet ordinaire, esprit lent.

Louis-Maurice Mandat – a répondu passablement bien arithmétique ; mal géométrie ; mal navigation : sujet ordinaire mais assez intelligent, caractère doux et raisonnable.»

Potier de Courcy sera reçu 9^e, de Nourquer du Camper 5^e, mais Trégomain et Mandat sont collés. À titre d'exemple supplémentaire, le premier reçu, René de la Tullaye «a répondu supérieurement bien à tout le traité d'arithmétique, les logarithmes compris, bien sur la partie de navigation demandée ; il a donné de plus une partie de mécanique et d'algèbre. Il a répondu sur les équations du 3^e et 4^e degré, l'application de l'algèbre et à la géométrie et aux sections coniques ; sujet de grande espérance, tête froide»¹⁶

Du 20 mars au 4 avril, en douze jours, Monge a examiné 43 concurrents car, devant le sérieux et la longueur de l'épreuve, six candidats se sont découragés et ont renoncé à se présenter.

¹⁶ *Ibidem*, XXI F14, 15, 17, 19 ; RAUT et LALLEMENT, *op. cit.*, p. 70 ; JULIA, Dominique, *op. cit.*, p. 113.



Gaspard Monge. Portrait par Mauzaisse, château de Versailles
(cliché Bulloz).

Monge revient à Vannes en octobre 1787 et, les années suivantes, il séjourne à nouveau trois semaines environ, accompagné de sa fille Émile, future mathématicienne. Il accepte d'ailleurs d'être le parrain d'une fille de Pellehaste, professeur de mathématiques, et signe le registre de baptêmes de Saint-Patern le 30 mars 1789¹⁷.

¹⁷ Les registres de la paroisse enregistrent aussi les décès de plusieurs élèves de l'école de Marine : Jérôme de La Noue, 13 ans (22 août 1788), Esprit Visdelou de Bonamour, 14 ans (28 novembre 1788), Pierre du Chaffault, 12 ans (5 mars 1788).

Quelques réserves

À côté des aspects innovateurs, il subsiste néanmoins d'importants handicaps ou des caractères très traditionnels à l'école royale de Marine de Vannes qui sont dénoncés avec ironie et virulence par Verlac.

Bertrand Verlac, dans son *Nouveau plan d'éducation pour toutes les classes de citoyens* présente quatre reproches essentiels¹⁸ :

– Les élèves sont soumis à une discipline trop dure et à un encadrement religieux omniprésent, l'évêque est le supérieur en titre, les surveillants, les répétiteurs et certains professeurs sont des prêtres ; les exercices de piété et les messes sont obligatoires chaque jour, la confession tous les quinze jours...

– La ville de Vannes est un néant culturel où règnent une noblesse pleine de morgue, une bourgeoisie médiocre et un clergé inculte, courtisan, superstitieux et intéressé... «une ville où la noblesse qui y abonde, ne cultivant aucune science, est fière, méprisante et avare, où le bourgeois est pauvre, imitateur et peu instruit, une ville où l'on ne trouve ni société, ni cabinet littéraire, ni spectacle, ni journaux, où les principes ultramontains dominant. [...] Les petites villes de province comme Vannes sont dans un dépourvu des objets nécessaires à l'enseignement. Là, un libraire a eu besoin de plus de quatre mois pour se procurer quelques *Télémaque* anglais ; là tantôt on manque de papier, de crayons et tantôt de modèles à dessiner. C'est d'ailleurs un climat froid où ne croissent ni sentiment de gloire ni émulation.»

– Il déplore le manque de surveillance, le manque d'examens réguliers, les retards, les absences, le mélange des matières d'enseignement avec les exercices religieux. Il laisse même supposer que les inspections annuelles sont insuffisantes : «Il faudrait que des censeurs non suspects visitassent fréquemment ces établissements, à l'effet de voir comment les enfants y sont nourris, vêtus, soignés, élevés, instruits ; car, si on ferme les yeux et se relâche sur ces objets, il est certain que, malgré le voile de la religion dont on les couvre, ils ne deviennent alors entre les mains de ceux qui les tiennent, que des espèces de fermes où l'on ne vise qu'à s'enrichir».

Il dénonce la superstition, le cagotisme, la minutie et le rigorisme outré de la religion dans les petites villes de province.

– Bertrand Verlac s'en prend aussi aux abus de la «verge féodale» : «Il existe des écoles de Marine et des écoles militaires, où l'on alimente

¹⁸ *Nouveau plan d'éducation pour toutes les classes de citoyens*, par Monsieur Verlac, Avocat et professeur de langue anglaise à l'École Royale de Marine établie à Vannes en Bretagne, Vannes, Bizette et Paris, Defér de Maisonneuve, 1789.

et enseigne aux dépens de l'impôt public une quantité prodigieuse de jeunes gens dont les parents sont très fortunés, et cela, pour leur donner des places dans la Marine et dans l'armée dont le roturier payant est exclu.»

Il préconise donc de créer une seule École de Marine, ouverte à tous, gratuite et située à Paris.

Les violentes critiques de Verlac noircissent donc le tableau d'une école de Marine qui serait un exemple éclatant d'innovation pédagogique, mais il importe de les relativiser quelque peu, sans dénier leur intérêt.

Bertrand Verlac est un personnage très contrasté : obnubilé par un anticléricalisme systématique et par des échecs personnels. Il manque souvent de sérénité et semble «un individu peu intéressant, ambitieux et dénué de scrupules»¹⁹.

Observons ensuite que le temps a manqué pour qu'un tel enseignement fasse totalement ses preuves. L'école de Marine de Vannes n'a connu que cinq promotions, soit 126 reçus pour la période 1787-1790, et, bien que Rollin de la Farge ait lui-même présenté un plan d'éducation maritime et nationale qui aurait maintenu à Vannes une «École maritime nationale»²⁰, l'Assemblée nationale en décida autrement puisque, par les décrets des 21 et 30 juillet 1791, promulgués le 10 août, elle créait douze écoles gratuites dans les ports de Dunkerque, Le Havre, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Sète, Marseille et Toulon. L'école de Vannes cesse alors d'exister à un moment où l'émigration de la noblesse s'accélère.

Conclusion

Il est bien difficile de juger de l'efficacité des innovations en usage à Vannes et, sur les quelques 125 reçus aux examens de Monge, seule une enquête longue et minutieuse permettrait de savoir ce que sont devenus les anciens élèves de l'école royale de Marine.

Une première évaluation, limitée aux patronymes bretons pour des raisons de disponibilité de la documentation, a permis de repérer une trentaine de parcours, soit douze identifiés avec certitude et une vingtaine de noms de personnalités appartenant à des familles de marins ou d'officiers connus (alors que, sur l'ensemble de l'échantillon, ils ne

¹⁹ DEBAUVE, *op. cit.*, p. 68.

²⁰ JULIA, Dominique, *op. cit.*, p. 123.

représentent que 28 %). Ce sont presque tous des officiers de la Marine ou de l'armée. Sur la douzaine d'identifiés, on relève en effet :

- six officiers de Marine²¹ ;
- trois officiers de l'armée²² ;
- un sous-préfet, un inspecteur des haras, un maire finistérien, etc.

Beaucoup ont émigré ; l'un d'entre eux a participé à l'affaire de Quiberon et, capturé, a été condamné à mort et fusillé en 1795, à l'âge de 19 ans (René-Joseph de Lantivy de Trédion) ; plusieurs ont démissionné en 1830.

La personnalité la plus marquante est le général de division Alexandre-Louis-Robert de Girardin d'Ermenonville, quatrième fils du marquis d'Ermenonville qui hébergea Jean-Jacques Rousseau dans sa propriété de la région parisienne. Sa carrière est prestigieuse mais, avant d'être officier de la Grande Armée, combattant de Friedland, chef d'état-major de Grouchy en 1815, baron d'empire et inspecteur général de la Cavalerie sous la Restauration, il fut élève du roi au collège de Vannes le 27 juillet 1787, reçu au concours le 1^{er} mai 1790 comme élève de la Marine de troisième classe et servit sur trois bateaux :

- corvette *La Sincère*, 27 mai - 30 septembre 1790 ;
- vaisseau *La Victoire*, 29 novembre - 30 décembre 1790 ;
- vaisseau *L'École*, 1^{er} janvier 1791 - 24 octobre 1792 (blessé à Saint-Domingue).

Il s'engagea dans la Cavalerie, au 3^e Hussard, le 22 décembre 1792²³.

Bertrand FRÉLAU

²¹ Armand Potier de Courcy (1774-1845), major divisionnaire de la Marine ; Jean-Auguste de Trogoff de Boisguézennec (1775-1830), lieutenant de vaisseau, maire de Tréguier ; Pierre-Marie de Trogoff de Coatallio (1774-1843) ; Joseph-Charles de Kergariou (1774 - ?), capitaine de frégate honoraire en 1823 ; Sébastien Le Dall de Tromelin, capitaine de frégate, etc., probablement aussi Charles-François du Bouëtiez et Louis-Cyprien-Marie de Kerenor.

²² Alexandre de Girardin d'Ermenonville (1776-1855), général de division ; François du Fou de Kerdaniel, chef de bataillon démissionnaire en 1830 ; Charles-Louis Budes de Guébriant (1776-1798), officier d'infanterie.

²³ Voir SIX, Georges, *Dictionnaire des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Saffroy, 1934, et RÉVÉREND *Armorial du 1^{er} Empire*. Un de ses frères aînés fut député, préfet et général de brigade (Stanislas de Girardin, 1762-1827), un autre, Alexandre-François de Girardin, 1767-1848, également député, et tous deux auteurs d'une nombreuse descendance. Notre ancien élève de l'école de Marine de Vannes eut un fils illégitime : Émile de Girardin (1806-1881), député mais surtout célèbre journaliste et patron de presse.

RÉSUMÉ

De 1786 à 1791, le collège de Vannes a accueilli une école royale de Marine destinée à former, aux frais du roi, les futurs élèves de troisième classe de la Marine. Cette école, qui a fourni cinq promotions, soit 400 candidats et 125 élèves, a expérimenté un certain nombre d'innovations, en matière d'hygiène et de diététique, dans le domaine pédagogique avec l'abandon du latin au profit des mathématiques et des sciences, enfin dans le recrutement, avec un concours oral très rigoureux devant le célèbre Gaspard Monge, venu en personne à Vannes examiner les futurs officiers de Marine.

Quelques anciens élèves sont connus, dont le major divisionnaire de la Marine Armand Potier de Courcy, le maire de Tréguier Jean-Auguste de Trogoff de Boisguézennec et le général de division Alexandre de Girardin d'Ermenonville.